

Grand débat national 2019

Faits et arguments

1. FINANCES PUBLIQUES IL FAUT VISER LE RÉÉQUILIBRAGE DES COMPTES PUBLICS	3
2. CICE ET COÛT DU TRAVAIL LA BAISSÉ DES CHARGES ENCOURAGE L'EMPLOI	5
3. FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET COMPÉTITIVITÉ UNE TAXATION À RÉFORMER	7
4. GRANDES ENTREPRISES ET FISCALITÉ, DIVIDENDES, ÉVASION FISCALE COMPARATIF AVEC LES CHARGES FISCALES DES PME	10
5. CROISSANCE, CHÔMAGE ET COMPÉTITIVITÉ REBOOSTER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	12
6. POUVOIR D'ACHAT ET PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE MOINS DE FISCALITÉ ET PLUS DE CROISSANCE	15
7. LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS (HORS SALAIRE) UN FINANCEMENT CONSÉQUENT	17
8. PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE (PFU) UNE FISCALITÉ ENFIN LISIBLE	19
9. ISF RETOUR DES INVESTISSEMENTS EN FRANCE	20
10. ÉQUITÉ SALARIALE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS UNE ÉVOLUTION MESURÉE ET ENCADRÉE	21
11. DYNAMISME ENTREPRENEURIAL ET CRÉATION D'EMPLOIS LA FRANCE REDEVIENT ATTRACTIVE	23
12. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LES ENTREPRISES AU CŒUR DE CETTE TRANSITION	24
13. FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE UNE FISCALITÉ VERTE ÉQUITABLE	25
14. BIODIVERSITÉ UN DÉFI AUSSI IMPORTANT QUE LE CLIMAT	26
15. LOGEMENT DES SALARIÉS CONTRIBUTION MAJEURE DES ENTREPRISES	27
16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES LA CROISSANCE PASSE PAR LES TERRITOIRES	28
17. MOBILITÉ - TRANSPORT FACILITER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS	30

1. FINANCES PUBLIQUES

IL FAUT VISER LE RÉÉQUILIBRAGE DES COMPTES PUBLICS

QUEL DIAGNOSTIC DES FINANCES PUBLIQUES FRANÇAISES ?

Depuis plus de 40 ans, la France est dopée à la dépense : 56,5 % du PIB en 2017, c'est le niveau le plus élevé d'Europe (avec une moyenne de 45,8 %). La France est également championne d'Europe des prélèvements obligatoires avec 48,2 % du PIB (40 % PIB en moyenne en UE). Et la dette publique atteint un niveau record : 98,5 % PIB (81,6 en moyenne dans l'UE) en 2017 et même 99,1 % PIB au 2^e trimestre 2018. **En 40 ans, alors que le PIB a été multiplié par 9, la dette publique de la France a été multipliée par 55.** En 2019, la France sera sans doute le seul pays à dépasser les 3 % PIB de déficit public dans l'Union européenne.

Le constat est évidemment celui d'un excès de dépenses publiques.

Selon la Cour des comptes, la situation d'ensemble des finances publiques de notre pays s'est nettement dégradée dix ans après la crise de 2008 :

- dérive de la dépense publique (hors crédits d'impôts) : +3 points de PIB (soit 70 mds d'euros) ;
- accroissement des prélèvements obligatoires : +3 points de PIB (idem) ;
- augmentation de 50 % de la dette publique : +32,3 points de PIB.

L'impact d'une hausse des taux, inéluctable à l'avenir, sera par conséquent très lourd. Selon une simulation effectuée par la commission des finances du Sénat, un choc de taux de 100 points de base (soit une hausse de 1 %) accompagné d'une dégradation du déficit budgétaire se traduirait, la première année, par un surcroît de charge budgétaire d'un peu plus de 2 milliards d'euros, ensuite ce montant croîtrait fortement pour atteindre 10 milliards d'euros dès la cinquième année et s'éleverait à 19 milliards d'euros dix ans plus tard. En fait, l'impact pourrait être bien plus grand si les taux d'intérêt remontaient à leur niveau des années 2000, qui étaient pourtant relativement bas.

La France dépense plus, et épuise ses recettes plus rapidement que ses concurrents européens au cœur de l'exercice budgétaire (l'administration française avait dépensé l'intégralité de ses ressources le 15 novembre 2017, 47 jours avant la fin de l'année, seules la Roumanie et la Pologne font « pire » ! - étude de l'Institut économique Molinari, novembre 2018)... **et tarde à se réformer.** La Commission européenne vient d'ailleurs de rappeler à la France (à l'occasion de l'examen des textes financiers des pays membres) l'importance de continuer le rétablissement de ses finances publiques (notamment l'ajustement du solde structurel) par un effort accru en économies de dépenses. Toutes les grandes institutions internationales se rejoignent sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles pour y parvenir.

La France dépense plus, et épuise ses recettes plus rapidement que ses concurrents européens...

FAUT-IL RÉFORMER LES DÉPENSES PUBLIQUES ?

D'abord, il faut dire aux Français la vérité : dans le contexte présent, **augmenter la dépense publique c'est pénaliser l'activité économique, et donc aggraver, in fine, le chômage.** Les solutions pour sortir de la crise que traverse notre pays passent par un allègement des impôts pour les ménages et les entreprises grâce à **une meilleure efficacité de la dépense publique.** Ceci permettra de rendre du pouvoir d'achat aux ménages et de libérer les entreprises d'une fiscalité qui pèse très lourd sur leurs activités.

Baisser la dépense publique est un impératif. C'est difficile mais possible, comme le démontrent de nombreuses expériences étrangères (Canada, Suède, Royaume-Uni...). L'effort de réduction effective de la dépense doit être suffisamment fort pour permettre de financer la baisse de la fiscalité et le désendettement public.

Vis-à-vis de ses concurrents, la France a un double problème : **notre sphère publique est l'une des plus coûteuses dans le monde, avec de surcroît une qualité de dépense qui n'est pas meilleure qu'ailleurs, voire qui se dégrade** (cf. différents rapports de la Cour des comptes, classement Pisa, échec des politiques du logement et de la lutte contre la pauvreté, chômage endémique élevé, services publics critiqués, ras-le-bol de la « France périphérique », fonctionnaires mécontents, souffrant d'une perte de sens...).

Des poches d'efficacité significatives existent dans une grande majorité de politiques publiques (interventions économiques et sociales, santé, éducation, vieillesse, dépenses de fonctionnement...) qu'il faudra épuiser afin de retrouver une sphère publique plus performante.

Par exemple, la France présente un déséquilibre important dans la répartition de sa dépense d'éducation : une année au lycée coûte environ 11 000 euros par élève contre 6 000 au primaire. En comparaison internationale, les dépenses par élève au lycée sont 37 % plus élevées que la moyenne de l'OCDE, alors même que celles du primaire sont 15 % moindres. Ces déséquilibres doivent être corrigés si nous voulons rendre notre système éducatif plus performant.

COMMENT FAIRE BAISSER LA DÉPENSE ?

Il faut changer de méthode, **rompre avec la politique du rabet**, mettre en œuvre une **revue** en profondeur **des missions** de la sphère publique (État, collectivités locales, sphère sociale), **réallouer efficacement les ressources** grâce à plus de sélectivité et s'attaquer aux poids lourds de la dépense : réformer les retraites (13 % du PIB), réduire la masse salariale publique (11 points de PIB), transformer notre système de santé (11 % du PIB). Ceci demande du courage politique et de la pédagogie pour expliquer le cap et les réformes. **La France est championne du monde de la dépense sociale** (34 % du PIB, près de la moitié de la dépense publique totale). Pour préserver notre modèle social, il faut conduire les réformes structurelles indispensables, mais également **mieux cibler les transferts sociaux et soutenir les populations fragiles**.

La réussite d'une transformation en profondeur de la sphère publique passe par une implication totale des agents et des managers publics, qui en sont les acteurs.

La dépense publique, à un niveau record, ne semble pas justifier aux yeux des ménages les prélèvements obligatoires qu'ils supportent ; c'est du moins le message qui ressort de la crise des « gilets jaunes », qui ne fait que confirmer un sentiment bien ancré depuis longtemps (le ministre de l'Économie de François Hollande parlait déjà de ras-le-bol fiscal). De plus, les prélèvements obligatoires pèsent de façon disproportionnée sur les entreprises, érodent leur compétitivité et détruisent de l'emploi. Dans ce contexte, il faut se poser la question des politiques prioritaires qui justifient une intervention de l'État, en cherchant à maximiser autant que possible l'efficacité de l'action publique ; pour le reste qui n'apparaît pas clairement comme du ressort de l'État, il faut rendre l'argent aux Français, qui en feront sans doute un usage plus satisfaisant pour eux.

Enfin, la transformation numérique de l'État est un formidable levier d'efficacité, d'efficacité et d'économies budgétaires.

QUELS BESOINS EN TERMES DE SERVICES PUBLICS ?

Les entreprises veulent des **services publics de proximité, simples d'accès** avec des guichets uniques, **modernes et efficaces**. Il faut sortir de la bureaucratie, de la complexité administrative, des surréglementations et des surtranspositions des directives européennes. Par ailleurs, il faut **refonder les relations entreprises/administrations sur la confiance**. Les services publics de demain devront être co-construits.

Enfin, il faudra faire une large part à la concurrence et à la liberté de choix dans la consommation des services publics, à l'instar de ce qui existe dans des pays où les services publics fonctionnent mieux que chez nous (Suisse, pays nordiques...).

2. CICE ET COÛT DU TRAVAIL

LA BAISSÉ DES CHARGES ENCOURAGE L'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LE CICE ET POURQUOI A-T-IL ÉTÉ MIS EN PLACE ?

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. C'est un dispositif d'allègement du coût du travail portant sur les cotisations employeurs sur les salaires jusqu'à 2,5 Smic. À la différence des allègements de charges généraux précédents (Juppé, Fillon), le CICE ne se limite pas aux bas salaires et ne vise donc pas uniquement l'emploi peu qualifié. Il est issu de la proposition du rapport Gallois « sur la compétitivité de l'industrie française » (2012), rapport qui pointait du doigt la désindustrialisation de la France, en faisant le constat de prélèvements obligatoires excessifs qui altéraient gravement les marges des entreprises (28 % en France contre 42 % en Allemagne). Or ce sont les marges qui conditionnent la montée en gamme. Le rapport Gallois proposait donc de réduire les cotisations employeurs dans le but de **réduire l'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne**, et de soutenir l'effort d'investissement et de montée en gamme. Autre différence avec les allègements de charges précédents, **le CICE étant un crédit d'impôt, l'impact sur la trésorerie n'est pas immédiat, puisqu'il n'est remboursé qu'après un délai de un à trois ans pour les ETI et les grandes entreprises.**

Le CICE est entré en vigueur au taux de 4 % jusqu'à 2,5 Smic le 1^{er} janvier 2013. Il a été porté à 6 % dès 2014 et étendu aux associations (Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires ou CITS). Au 1^{er} janvier 2017, le taux du CICE a été porté à 7 %, puis réduit à 6 % en 2018. Le CICE a disparu le 1^{er} janvier 2019 au profit d'allègements sur les cotisations patronales (« bascule CICE », voir plus bas).

En plus du CICE, le pacte de responsabilité apportait en 2015 une réduction de 1,8 point des cotisations famille (à la charge des employeurs) jusqu'à 1,6 Smic (réduction portée jusqu'à 3,5 Smic en 2016), portant à zéro les cotisations employeur de Sécurité sociale au niveau du Smic.

Le coût du CICE au taux de 6 % est de l'ordre de 21 milliards d'euros par an.

LE CICE A-T-IL CRÉÉ DES EMPLOIS ET DES INVESTISSEMENTS ?

Oui, mais ce n'était pas son seul objectif : il visait surtout à redonner des marges aux entreprises pour qu'elles puissent restaurer leur compétitivité et monter en gamme.

Le CICE a indéniablement contribué à créer de l'emploi et de l'investissement, mais avec un certain retard, pour des raisons de lisibilité du dispositif, de décalage de trésorerie (de un à trois ans sauf pour les PME qui pouvaient bénéficier d'un préfinancement), mais aussi de conjoncture économique.

Le CICE a indéniablement contribué à créer de l'emploi et de l'investissement, mais avec un certain retard

Le gouvernement avait mis en place un comité d'évaluation. Mais ses travaux ne portaient que sur la période allant jusqu'en 2015. Ils aboutissaient donc à des résultats assez décevants sur l'emploi : « *un effet net qui serait proche de 100 000 emplois créés ou sauvés* » (rapport 2018).

Les entreprises ont créé 700 000 emplois entre fin 2014 et fin 2018, dont 100 000 en 2015 et 200 000 en 2016 alors que la croissance était encore faible, inférieure à +1 % par an. Quand l'Insee et d'autres institutions comparent ces fortes créations d'emplois avec les résultats de leurs modèles, elles voient le CICE comme principale explication.

De la même façon qu'il a créé des emplois, le CICE a stimulé l'investissement, en complément d'autres dispositifs comme le suramortissement exceptionnel. Comme pour l'emploi, le rapport d'évaluation ne voit pas d'effet car il porte sur la période 2013-2015, mais le CICE a de toute évidence joué un rôle dans le boom de l'investissement des entreprises à partir de 2015 (environ +4 % de croissance par an).

LE CICE ÉTAIT-IL UN CADEAU AUX ENTREPRISES ET AUX ACTIONNAIRES ?

Le CICE vise tout simplement à compenser un niveau trop élevé des cotisations sociales employeurs. Le CICE a pu susciter des critiques pour son coût (21 milliards d'euros par an pour le CICE au taux de 6 %), ses objectifs difficilement mesurables (le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés) et son absence de contrepartie. Les conclusions du comité d'évaluation d'un impact limité sur la période de montée en charge du dispositif (2013-2015) peuvent alimenter ces critiques.

Ses effets sur l'emploi et sur l'investissement sont pourtant bien visibles (cf. ci-dessus). De plus, les marges des entreprises n'ont pas augmenté dans des proportions déraisonnables (à 32 % en 2017, elles sont en dessous du niveau moyen des trente dernières années et bien en dessous des marges allemandes). Enfin, les dividendes versés aux actionnaires sont plus faibles qu'avant le CICE (2,5 % de valeur ajoutée en 2017 contre 3,5 % en 2012).

QUI A BÉNÉFICIÉ DU CICE ? SEULEMENT LES GRANDES ENTREPRISES ?

Par comparaison avec la répartition des entreprises en termes d'effectifs ou de valeur ajoutée, on peut dire que la répartition des bénéficiaires du CICE est assez conforme à la démographie des entreprises françaises.

Ainsi, selon le rapport du comité d'évaluation : « Au 5 août 2017, les microentreprises représentent près de 14% de la créance totale de CICE ; les PME et ETI représentent 56 % de la créance totale ; les grandes entreprises, très peu nombreuses, représentent près de 30 % de la créance totale. »

Alors que, selon l'Insee, les microentreprises représentent près de 18 % de l'effectif salarié (et 20 % de la VA) ; les PME et ETI, bien moins nombreuses, représentent 53 % de l'effectif salarié (et 49 % de la VA) ; tandis que les grandes entreprises, encore moins nombreuses, représentent près de 29 % de l'effectif salarié (et 31 % de la VA).

QU'EST-CE QUE LA « BASCULE CICE » ?

La « bascule du CICE » transforme le CICE en allègement de charges. Ainsi, le CICE, dont le taux a été ramené de 7 % à 6 % au 1^{er} janvier 2018, sera remplacé au 1^{er} janvier 2019 par une baisse de charges de 6 points jusqu'à 2,5 Smic, complétée par une baisse de 4 points au niveau du Smic, dégressive jusqu'à 1,6 Smic. Ce deuxième volet a été reporté au 1^{er} octobre 2019 pour des raisons budgétaires.

La transformation du CICE en baisse de charges aura un coût pour les entreprises, d'une part car le taux est passé de 7 % à 6 % (environ 3,5 milliards d'euros) et, d'autre part parce que l'effet de « retour d'IS » n'est pas totalement compensé (environ 1,5 milliard d'euros). On appelle « retour d'IS » le fait que l'allègement de cotisations sociales employeurs vient réduire les charges des entreprises et, ainsi, augmenter leur résultat imposable et donc leur impôt sur les sociétés. Enfin, pour l'année 2019, il y aura un coût supplémentaire de 2 milliards d'euros lié au report du complément au 1^{er} octobre. **Au total, en 2019, la bascule du CICE va coûter 7 milliards d'euros aux entreprises** (et 5 milliards d'euros les années suivantes) par rapport au maintien du CICE à 7 %.

Il est à noter également que la bascule du CICE bénéficie à certains secteurs au détriment d'autres ; mais le grand gagnant est le secteur associatif et coopératif par exemple (+1,7 milliard d'euros).

EST-CE QUE LES ENTREPRISES VONT RECEVOIR UN NOUVEAU CADEAU DE 20 MILLIARDS D'EUROS EN 2019 ?

Non, car on ne peut pas mettre sur le même plan le remboursement de créances passées, et un allègement de charges sur l'année en cours. En 2019, les entreprises vont bénéficier d'un versement de trésorerie d'environ 20 milliards d'euros qui correspond au remboursement des créances passées au titre du CICE. **Ces remboursements continueront, sur des montants plus petits, jusqu'en 2022**, date à laquelle l'État remboursera le solde des créances CICE de 2018 pour les ETI et les grandes entreprises.

Ce versement de 20 milliards d'euros s'ajoutera aux allègements de charges (nets d'IS) d'environ 17,5 milliards d'euros qui viennent remplacer le CICE à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mais il serait faux de situer sur le même plan le remboursement de créances passées, pour lesquelles les entreprises ont déjà fait l'avance de trésorerie, et la nouvelle mesure, qui est moins favorable aux entreprises que le CICE.

LE COÛT DU TRAVAIL EN FRANCE EST-IL REDEVENU COMPÉTITIF ?

Non, même si le CICE a réduit le déséquilibre. En effet, le coût du travail horaire en France était de 6,6 euros plus élevé que la moyenne de la zone euro au troisième trimestre 2018 (soit un surcoût de plus de 20 %), dont +2,5 euros de salaires (salaires nets et cotisations employés) et +4,1 euros de charges (cotisations sociales employeur, versement transport, forfait social, taxe sur les salaires).

Enfin, le coût du travail n'est pas le seul déterminant de la compétitivité, les impôts et taxes de production grevant également les coûts de production.

3. FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET COMPÉTITIVITÉ

UNE TAXATION À RÉFORMER

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES EST-ELLE LA PIRE D'EUROPE ?

La France est la championne des prélèvements obligatoires (pays OCDE, UE, zone euro), selon toutes les principales données statistiques officielles (OCDE, INSEE, Eurostat). Les entreprises françaises subissent la plus forte pression fiscale au sein de l'Union européenne (UE) et de la zone euro. **Elles sont clairement surtaxées par rapport à leurs principales concurrentes étrangères.** En proportion de la valeur ajoutée, les prélèvements obligatoires représentent environ 24 % (sans compter les cotisations salariales qui, d'une certaine façon, taxent aussi le travail), un niveau record en Union européenne, plus de 10 points supérieur à celui de l'Allemagne.

POURQUOI LES ENTREPRISES FRANÇAISES SONT-ELLES SURTAXÉES ?

Cela s'explique essentiellement par le **coût du travail en France** (cf. fiche CICE et coût du travail) et le **poids des impôts sur les facteurs de production** :

- **La France a le taux le plus élevé des prélèvements sur le facteur travail. Les charges patronales sont particulièrement pénalisantes** : le coût du travail horaire en France était de 6,6 euros plus élevé que la moyenne de la zone euro début 2018 (surcoût de plus de 20 %). En comparaison avec l'Allemagne, la France est passée d'un coût du travail inférieur en 2000 à un niveau supérieur en 2018 ;
- **La France se singularise en Europe par le poids des impôts sur les facteurs de production** : ces impôts (foncier, salaires...) payés par nos entreprises représentent près de 3 % du PIB français en 2016, contre 1,6 % en moyenne dans la zone euro. Parmi ces impôts, ceux perçus par les collectivités locales, qui sont importants, augmentent plus rapidement que la valeur ajoutée ou la masse salariale.

Les entreprises françaises subissent la plus forte pression fiscale au sein de l'Union européenne et de la zone euro.

La différence de situation entre les entreprises allemandes et les entreprises françaises

est considérable : les prélèvements obligatoires (cotisations patronales, impôts de production, IS, déduction faite des crédits d'impôts et dégrèvements) atteignent 24,3 % de la VA en France contre 14 % en Allemagne en 2017. Et pour les entreprises de l'industrie manufacturière, les prélèvements obligatoires en France en 2016 atteignent même 27,9 % de la VA, contre 17,2 % en Allemagne (cf. analyses de Rexecode en annexe) : 10,7 points de VA soit 126 millions d'euros d'impôts taxes et cotisations versés en plus par les entreprises françaises.

LA TAXATION DES FACTEURS DE PRODUCTION PÉNALISE-T-ELLE LA COMPÉTITIVE DE NOS ENTREPRISES ?

Les impôts et taxes sur les facteurs de production sont d'autant plus pénalisants qu'ils interviennent avant le résultat et doivent être payés même quand l'entreprise ne fait pas de bénéfice (et parfois même avant même le 1^{er} euro de chiffres d'affaires). Ils grèvent les coûts de production, donc la marge des entreprises et leur capacité d'investissement et de développement. Le taux de marge des entreprises françaises, mesuré comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée, est ainsi de 31,9 % en 2017, alors qu'il est de 43,5 % en zone euro hors France. Même si une partie de l'écart s'explique par les différences de méthodologie statistique entre pays, le constat d'un écart de taux de marge lié à des prélèvements excessifs est clair.

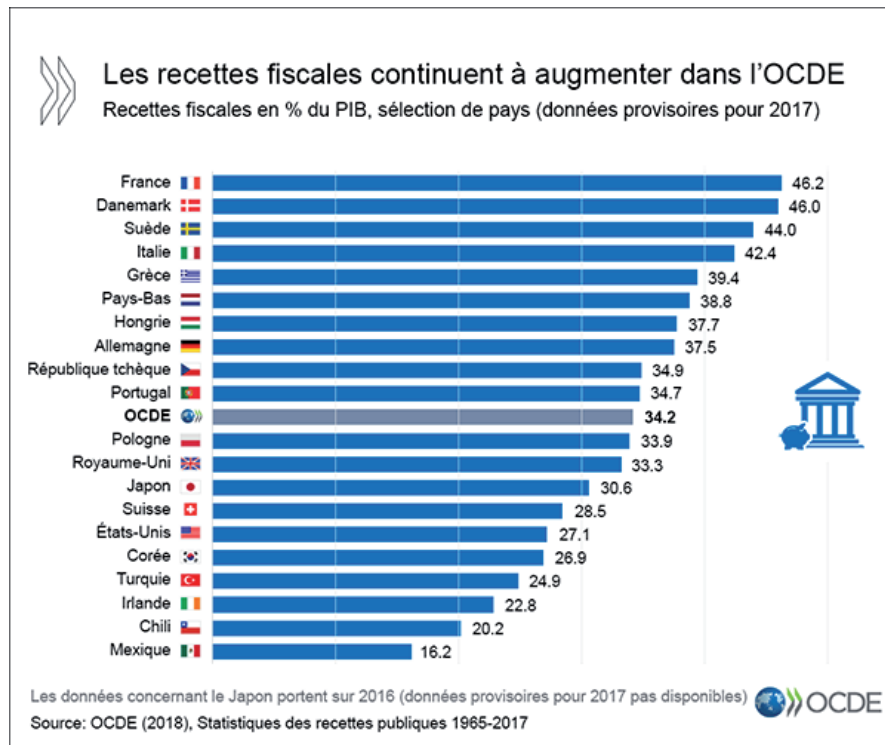
QUEL EST L'IMPACT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES ?

Le poids des impôts en France, notamment **les impôts de production, est un handicap majeur à la compétitivité des entreprises françaises et à leur capacité à exporter. C'est aussi un facteur pénalisant pour l'attractivité de la France.** Le poids de la fiscalité s'ajoute à d'autres entraves à la compétitivité. Comme le relève le World Economic Forum dans son rapport Global Competitiveness Report pour 2018, la France ne se situe qu'à la dix-septième place. L'Allemagne se situe au troisième rang (les États-Unis au premier).

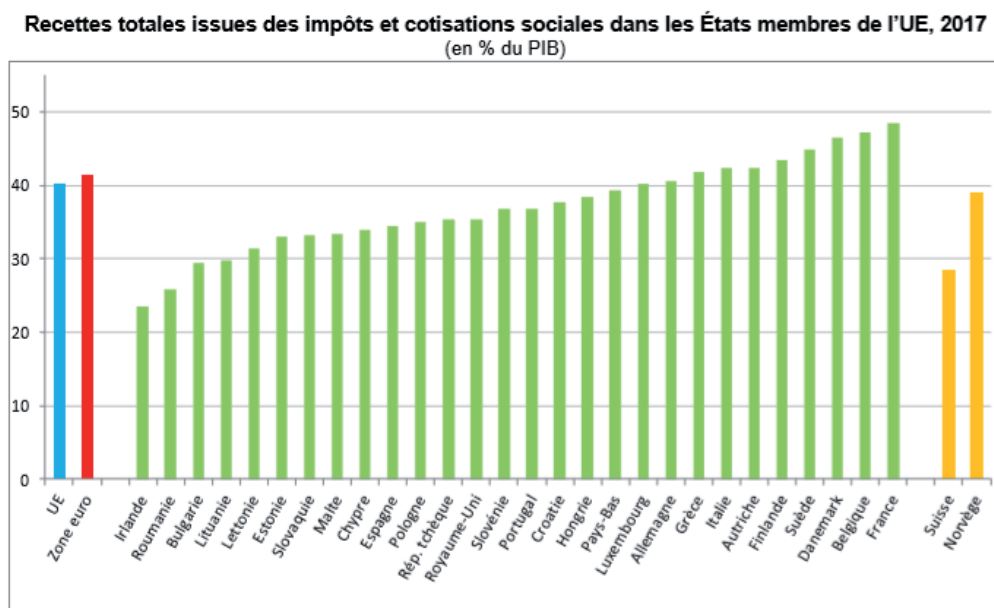
Il est urgent de travailler à une refonte des prélèvements obligatoires en France, notamment un abaissement sensible des impôts de production afin de remettre les entreprises françaises à niveau en termes de compétitivité. S'élevant à près de 41 milliards d'euros en 2017, les impôts locaux sur les entreprises constituent l'essentiel des impôts de production sur les entreprises (environ 65 milliards d'euros après dégrèvements) et représentaient davantage que l'impôts sur les sociétés en 2017.

1. LA FRANCE, CHAMPIONNE DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES (PAYS OCDE, PAYS UE ET ZONE EURO)

Statistiques OCDE : www.oecd.org/fr/fiscalite/statistiques-des-recettes-publiques-25227092.htm

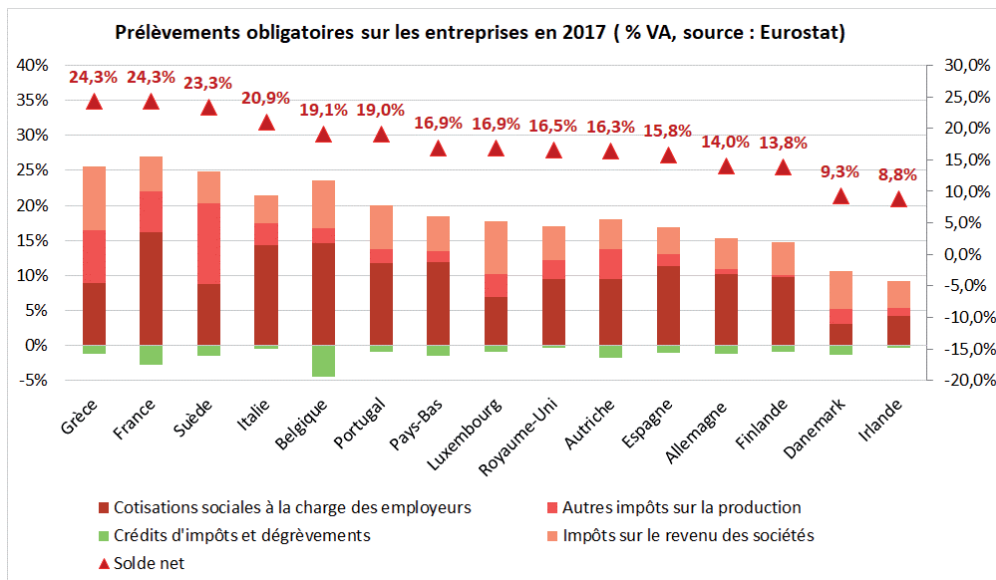


Données Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9409930/2-28112018-AP-FR.pdf/3f37e319-41fb-482b-aeae-5d69c3b44226>



2. LE POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Calculs MEDEF, données Eurostat



3. COMPARAISONS AVEC L'ALLEMAGNE (COÛT DU TRAVAIL/IMPÔTS DE PRODUCTION)

Source : www.rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/Poids-et-structure-des-prelevements-obligatoires-sur-les-entreprises-industrielles-en-France-et-en-Allemagne

Coûts salariaux horaires - secteurs marchands

	2000	2012	2017	2018Q1
France				
Coût salarial dont :	24.4	35.2	37.2	37.8
salaires	16.7	23.3	25.7	26.0
charges annexes	7.7	11.9	11.4	11.8
Allemagne				
Coût salarial dont :	26.3	31.9	35.7	36.3
salaires	20.2	25.0	27.8	28.3
charges annexes	6.2	6.9	7.9	8.1
Zone euro				
Coût salarial dont :	20.8	28.7	30.8	31.2
salaires	15.2	21.2	22.9	23.2
charges annexes	5.6	7.5	7.9	8.1

source Eurostat, calculs Coe-Rexecode

Prélèvements obligatoires sur les entreprises manufacturières (2016)

en % de la valeur ajoutée	France	Allemagne
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	14,0 %	9,4 %
Impôts de production	9,7 %	4,0 %
• Impôts sur les salaires	1,5 %	0,0 %
• autres impôts sur la production	3,2 %	0,5 %
• Impôts sur les produits requalifiés en impôts de prod.	4,1 %	2,6 %
• Taxes de prestations reclassées en impôts de production	0,9 %	0,9 %
Impôts sur les sociétés	4,2 %	3,8 %
Total des prélèvements sur la production**	27,9 %	17,2 %
Valeur ajoutée (en milliards €) *	236,1	666,3

* La VA tient compte de la réintégration de certains impôts sur les produits en impôts sur la production
 ** Avant imputation des crédits d'impôts

4. GRANDES ENTREPRISES ET FISCALITÉ, DIVIDENDES, ÉVASION FISCALE

COMPARATIF AVEC LES CHARGES FISCALES DES PME

QUELLE EST LA CHARGE FISCALE DES GRANDES ENTREPRISES FRANÇAISES ?

Les résultats de l'enquête annuelle menée chaque année par l'Association française des entreprises privées (Afed) auprès de ses adhérents confirment l'importance et le poids des grandes entreprises dans l'économie française : 100 entreprises contribuent à 13 % de la valeur créée en France et emploient plus de 2 millions de salariés (chiffres juin 2018).

Ces entreprises supportent à elles seules plus de 19 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises : soit 17 % de l'impôt sur les sociétés, 18 % des impôts et des prélèvements sociaux sur le travail et 21 % des principaux impôts sur les facteurs de production. Cela représente un montant de 58 milliards d'euros (nets de crédits d'impôts) pour les recettes publiques.

Enfin, les grandes entreprises, notamment celles du CAC 40, produisent de l'ordre de 80 % à l'étranger. Elles sont donc moins impactées que les PME et les ETI qui produisent en France par le manque de compétitivité du site France.

QU'EN EST-IL DES BÉNÉFICES RECORDS DES GRANDES ENTREPRISES ET DE LA FORTE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES : DES DIVIDENDES EXAGÉRÉS SONT-ILS VERSÉS AU DÉTRIMENT DES SALARIÉS ?

La presse relate souvent les bénéfices et dividendes records des grandes entreprises : Les Échos du 9 janvier annoncent que les dividendes du CAC 40 « retrouvent un niveau record ». Les grandes entreprises françaises ont versé 57 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2018 sous forme de dividendes et rachats d'actions (soit une hausse de 12 %) : « Du jamais-vu depuis 2007 ».

La question se pose donc de savoir si ces distributions record se font au détriment des salariés et de l'investissement :

- **les dividendes versés par les grandes entreprises ont en fait retrouvé leur niveau d'avant-crise** : ces entreprises ont donc mis onze ans à se remettre de la crise financière ; aucun record en 2018 donc ! ;
- **les entreprises du CAC 40 réalisent 75 % de leur chiffre d'affaires hors de France** (et 45 % hors d'Europe) **en 2017 selon EY** (source : [www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-etude-profil-financier-du-cac-40/\\$File/ey-etude-profil-financier-du-cac-40.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-etude-profil-financier-du-cac-40/$File/ey-etude-profil-financier-du-cac-40.pdf)) ;
- **le taux de redistribution des bénéfices a en réalité décliné** (de 50 % en 2015 à 46 % en 2018) ; précisons aussi que les dividendes présents reflètent les performances des exercices précédents ;
- il faut se féliciter de **ces dividendes versés** car ils **reflètent la croissance de ces entreprises**, qui a permis celle de l'investissement et de l'emploi : le site Vernimmen.net relève qu'aucun groupe du CAC 40 n'a dû s'endetter au-delà du raisonnable ou réduire ses investissements pour rémunérer ses actionnaires. Les « gros payeurs » sont souvent les plus gros investisseurs ;
- **ces résultats améliorent la compétitivité de la France** : les entreprises du CAC 40 valent plus que les quarante premiers groupes allemands. Le Baromètre de l'attractivité de la France 2018 publié par le cabinet EY fait état du redressement spectaculaire de l'attractivité de la France en 2017 et au début de l'année 2018. La France s'inscrit à nouveau dans le peloton de tête européen, dont elle avait décroché depuis une dizaine d'années. Avec 1019 projets annoncés par les investisseurs étrangers, la France talonne désormais l'Allemagne et le Royaume-Uni, ses deux grands concurrents historiques ;
- concernant l'emploi, rappelons que **les grandes entreprises emploient environ 30 % des salariés en France**² ;

...les grandes entreprises emploient environ 30 % des salariés en France.

1. www.afep.com/publications/grandes-entreprises-leur-forte-contribution-a-leconomie-francaise-se-confirme-2/

2. Voir www.insee.fr/fr/statistiques/1281379. L'Insee relevait pour 2010 que 229 grandes entreprises employaient à elles seules 31 % des salariés.

- **le taux de distribution des dividendes des grandes entreprises est très différent de l'ensemble des entreprises** (puisque les dividendes se situent plutôt à 2,5 % de la valeur ajoutée en 2017, soit la moyenne historique et bien en dessous du niveau d'avant crise) ;
- en 2016, **la richesse produite par les entreprises du CAC 40, se répartissait** entre 240 milliards pour les salariés (235 milliards de dépenses de personnels, 4 milliards d'euros d'épargne salariale et 1 milliard de dividendes liés à l'actionnariat salarié), 66 milliards pour les États (25 milliards d'impôts sur les facteurs de production, 28 milliards d'impôt sur les sociétés, 10 milliards d'impôt sur les dividendes et 3 milliards de dividendes) et 32 milliards de dividendes pour les actionnaires³;
- **les entreprises ont besoin de fonds propres**, donc de l'apport des actionnaires : une politique de distribution de dividendes est donc favorable à l'orientation de l'épargne vers les entreprises.

QU'EN EST-IL DE L'ÉVASION FISCALE CHEZ LES GRANDES ENTREPRISES ?

La prétendue évasion fiscale des grandes entreprises est régulièrement mentionnée⁴. Face à ces affirmations – souvent sans fondement précis – **il faut rappeler que jamais l'administration fiscale n'a disposé d'autant de moyens pour lutter contre la fraude** : loi fraude, pénalisation, renforcement des moyens de contrôle, arsenal de clauses anti-abus.

Les grandes entreprises sont contraintes par de très nombreux dispositifs⁵. Soulignons que le « verrou fiscal » de Bercy a récemment disparu pour les cas les plus significatifs (loi fraude de 2018) ce qui signifie que toute fraude présumée est automatiquement transmise au juge, et que l'échange d'informations international entre administrations fiscales a connu un développement important ces récentes années⁶ : c'est un outil sans précédent pour détecter l'évasion fiscale.

EST-IL VRAI QUE LES GRANDES ENTREPRISES PAIENT MOINS D'IMPÔT QUE LES PETITES ?

L'idée selon laquelle les PME seraient davantage imposées que les grands groupes revient en boucle dans le débat public et des chiffres inexacts sont souvent relayés⁷.

Selon le Conseil des prélèvements obligatoires dans son rapport de 2017 sur l'impôt sur les sociétés, **le taux d'imposition implicite des PME (10 à 50 salariés) est passé de 33 % à 31 % entre 2011 et 2014**, quand **celui des grandes entreprises (plus de 5000 salariés) a progressé de 6 points de 25 à 31 %**.

Par ailleurs, les grandes entreprises françaises sont fortement internationalisées et leur activité est largement effectuée dans d'autres pays. Leurs bons résultats ne sont pas nécessairement reflétés dans l'impôt sur les sociétés (IS) français car l'impôt est dû au lieu d'implantation. Notons par ailleurs que si un pays impose un taux d'IS moins élevé qu'en France (ce qui est généralement le cas compte tenu de notre taux élevé), le taux d'imposition effectif d'imposition est mécaniquement moins élevé pour les entreprises dont l'activité est internationale.

3. Source : institut Molinari

4. L'ONG Oxfam appelait récemment « à mettre un terme à l'évasion fiscale des multinationales avec des propositions connues : établir une liste crédible et objective des paradis fiscaux, ou encore mettre fin au « verrou de Bercy », c'est-à-dire que le ministère des Finances n'ait plus le monopole des poursuites relatives à des faits de fraude fiscale. » : www.latribune.fr/economie/france/cac-40-oxfam-et-basac-denoncent-des-profits-sans-partage-778258.html

5. Mesures de lutte contre les transferts de bénéfices à l'étranger ; Mesures coercitives concernant des opérations réalisées avec des États ou territoires dits « non coopératifs » au plan fiscal (ex : retenues à la source majorées) ; Mesures pour dissuader la localisation de bénéfices dans des « paradis fiscaux » (soumission à l'impôt français) ou pour contrôler les transferts d'actifs à l'étranger (déclaration des actifs transférés dans des trusts) ; Transmission à l'administration par les grandes entreprises d'une « déclaration pays par pays » (répartition des impôts et divers indicateurs par pays d'implantation) ; obligation de déclaration des montages fiscaux ; déclaration des décisions fiscales émises par des administrations fiscales étrangères (rulings).

6. Notamment échanges d'information concernant les comptes financiers, la déclaration pays par pays et les rulings.

7. Par exemple, les grandes entreprises ne paieraient que 8 % d'impôt, contre environ 30 % pour les PME : ces chiffres, issus d'un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2009, sont entachés d'une erreur méthodologique et sont dépassés puisque de nouvelles études ont été réalisées.

5. CROISSANCE, CHÔMAGE ET COMPÉTITIVITÉ

REBOOSTER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LA CROISSANCE ?

La « croissance » est celle du Produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la production réalisée sur une année ou un trimestre sur le territoire français. Ces chiffres sont calculés par l'Insee selon des normes internationales issues de la recherche économique. La croissance est une variation, tout dépend de la période considérée. Mais ce qui compte vraiment, c'est la moyenne sur plusieurs années, car la croissance varie beaucoup d'un trimestre ou d'une année à l'autre à cause de la conjoncture.

QUELLE CROISSANCE EN FRANCE ?

En 2017, la croissance française était de +2,3 %. En 2018 et 2019, elle devrait tourner autour de +1,5 %, puis elle pourrait tomber autour de +1,3 % selon les prévisions des économistes les plus consensuelles.

Sur dix ans, entre 2007 et 2017, la croissance était en moyenne de +0,8 %, ce qui reste très faible. La France a fait moins bien que les autres pays européens, notamment l'Allemagne, mais pas seulement. Elle a fait aussi moins bien qu'au cours de la décennie précédente. Avec ce taux de croissance, le PIB par habitant a stagné, avec des conséquences sur le pouvoir d'achat.

A-T-ON BESOIN DE CROISSANCE ?

La France et le monde ont connu des périodes sans croissance qui ont en fait duré jusqu'au début du XIX^e siècle. L'apparition de la croissance s'est accompagnée d'importants progrès en termes de niveau de vie, de santé, d'éducation, d'inclusion sociale, de réduction des inégalités, de stabilité politique et de paix.

Aujourd'hui, **la croissance est importante pour au moins pour trois raisons :**

- pour **créer du pouvoir d'achat**, a minima pour préserver les niveaux de vie face à la croissance démographique : par exemple, la croissance du PIB depuis dix ans n'a pas été suffisante et le pouvoir d'achat par ménage en 2017 est resté inférieur à celui de 2007 ;
- pour **faire baisser le chômage, aujourd'hui à 9 %, et qui n'a pas baissé durablement sous les 7 % depuis le début des années 1980**. La production étant proportionnelle au nombre de personnes qui travaillent, on ne peut pas faire augmenter l'un sans l'autre. Il faut en France que la croissance soit comprise autour de +1,5 % et +2,0 % pour que le chômage baisse, c'est une relation historique, qui existe d'ailleurs avec d'autres chiffres dans d'autres pays. En dessous de ce seuil, la démographie et la hausse de la productivité du travail font que le taux de chômage augmente ;
- pour **faciliter le financement de la sphère publique** (administrations, État, infrastructures et services publics, protection sociale, éducation, défense et sécurité intérieure, etc.), et notamment celui des dépenses de retraites et de santé qui bénéficieront à tous et qui augmentent. Lorsque la croissance est suffisante, les rentrées fiscales augmentent automatiquement et la dépense publique peut être financée. Lorsque la croissance est insuffisante, comme c'est le cas aujourd'hui, et que les impôts sont trop élevés, il faut revenir sur certaines dépenses publiques pour préserver l'équilibre budgétaire, et cela fait des perdants (retraités avec la désindexation partielle des pensions, habitant des communes où des services publics disparaissent, etc.).

┌ **L'apparition de la croissance s'est accompagnée d'importants progrès en termes de niveau de vie, de santé, d'éducation, d'inclusion sociale, de réduction des inégalités, de stabilité politique et de paix.** ┐

QUE PENSER DES THÉORIES SUR LA DÉCROISSANCE ?

La croissance, c'est par définition de la valeur ajoutée (et non simplement de quantité) ; cela est vrai quel que soit le secteur d'activité. En ce sens, on peut faire de la croissance sans nécessairement utiliser plus de ressources naturelles, et c'est la tendance que devrait suivre l'économie dans les années à venir. Par exemple, la production et l'achat d'une boisson au café peuvent gagner en valeur si la qualité du service s'améliore, si la décoration du lieu est plus conforme aux attentes des clients (et cela ne veut pas forcément dire plus de décoration), si la qualité de la boisson elle-même est meilleure, bref si le client est davantage satisfait, sans que cela implique d'utiliser plus de ressources.

En fait, **une utilisation plus efficace des ressources, par le recyclage ou par des modes de production plus efficaces, peut être créatrice de valeur ajoutée, si elle permet de réduire les coûts de production.**

PEUT-ON AUGMENTER LA CROISSANCE ?

Oui, en agissant sur les déterminants de la croissance qui sont la quantité de travail et la productivité du travail, suivant la formule mathématique : $PIB = \text{quantité de travail} \times \text{productivité du travail}$. Il suffit d'augmenter l'un ou l'autre facteur pour faire augmenter le PIB et donc faire de la croissance.

En France, il y a des marges de progrès importantes sur les deux leviers :

- sur **la quantité de travail** : on peut penser au chômage (9 % contre 4 % en Allemagne ou au Royaume-Uni) qui signifie que des gens qui sont prêts à travailler ne le peuvent pas ; de plus le taux d'occupation de la population en âge de travailler est de 10 points inférieur à celui de l'Allemagne (65 % contre 75 %) ce qui donne une marge de progression du PIB de près de 15 % ;
- sur **la productivité du travail**, la France étant perçue depuis un certain temps comme un pays dont la production se situe en milieu de gamme et qui souffre d'une main d'œuvre en moyenne insuffisamment qualifiée (à cause notamment d'une part de la main d'œuvre peu qualifiée plus importante qu'ailleurs). De plus, le contenu en innovation ou la qualité ne sont pas autant au rendez-vous que dans d'autres pays à l'exception de quelques secteurs forts (luxe par exemple) qui ne suffisent pas à porter l'ensemble de l'économie.

Dans le livre publié en juin 2018, *Le monde change, boostons la France ! Quels leviers pour dépasser le cap des 2 % de croissance ?*, le MEDEF démontrait que la France pourrait atteindre autour de 3 % de croissance par an durant les années à venir, à condition d'activer l'ensemble des leviers ci-dessus, ce que de nombreux pays ont réussi à faire au cours des précédentes décennies (pays nordiques, Canada, Allemagne, Pays-Bas, etc.).

QUE PENSER DU TEMPS DE TRAVAIL EN FRANCE ?

Les 35 heures : un temps de travail parmi les plus faibles (la France est le pays où on travaille le moins d'heures dans une semaine, le moins de semaines dans une année et le moins d'années dans une vie). En moyenne un salarié ou un fonctionnaire français travaille 160 heures de moins/an que son homologue allemand.

Cette réduction du temps de travail n'est pas étrangère à la situation actuelle. Travailler moins pour un salaire équivalent implique, c'est une réalité physique de l'économie, une perte de compétitivité, atténuée en partie par une stagnation salariale postérieure afin d'en limiter les effets néfastes sur l'économie. **Dès lors, il ne faut pas s'étonner qu'en travaillant moins, le pouvoir d'achat en soit affecté.**

De même, ces 35 heures appliquées à la sphère publique ont généré **un surcoût pour le contribuable qui se traduit par des prélèvements obligatoires supplémentaires**. On estime que la productivité de la sphère publique en France est de 10 % inférieure à celle de la moyenne des pays développés, soit une économie possible de 550 000 fonctionnaires. (Pour mémoire, en 15 ans, la France a détruit un million d'emplois industriels et créé près d'un million d'emplois publics dont les deux tiers dans les collectivités locales sans qu'un mouvement de décentralisation le justifie).

Les 35 heures ont ainsi eu un effet délétère sur notre économie, sur le niveau de vie et l'emploi.

La France a le taux de chômage le plus élevé des grands pays développés (9 % contre 3,3 % en Allemagne). Ainsi, c'est dans le pays où on travaille le moins que le taux de chômage est le plus élevé. **La théorie du partage du travail ne fonctionne pas. À l'inverse, le travail crée le travail ! Le travail crée le pouvoir d'achat. Au contraire, le partage du travail dégrade le pouvoir d'achat.**

SUR QUELS LEVIERS AGIR POUR STIMULER LA CROISSANCE ?

Il faut agir à la fois sur la quantité de travail et la productivité du travail, qui sont les deux déterminants du PIB.

Pour faire augmenter la quantité de travail, qui se mesure en heures travaillées, **il faut une offre de travail disponible et compétitive**, sinon elle ne peut pas être mobilisée. Disponible, cela signifie que les gens soient prêts à travailler (or les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement) et que le cadre réglementaire soit suffisamment flexible pour correspondre aux besoins des entreprises (travail le dimanche). Et compétitive, dans la mesure où les entreprises de tous les secteurs sont exposées, d'une façon ou d'une autre, à la concurrence internationale. Or le coût du travail en France est, à cause notamment des charges annexes, bien plus élevé que la moyenne européenne (+20 %).

Pour faire augmenter la productivité du travail, il faut agir, de manière assez systémique, **sur l'ensemble des facteurs qui permettent de produire et vendre des biens et services** qui répondent mieux aux besoins exprimés par la population et par les clients (en France et dans le monde). Quelques déterminants sont les compétences, les infrastructures, la R&D, mais aussi la qualité du cadre réglementaire et institutionnel français (droits de la concurrence, de la consommation, droit du travail) et européen (politique commerciale, marché intérieur, euro et politique monétaire).

LA FRANCE A-T-ELLE TOUJOURS UN PROBLÈME DE COMPÉTITIVITÉ ?

Oui, le diagnostic est assez clair, et la solution passe d'abord par une réduction de la fiscalité et des charges sociales, ce qui implique de baisser par ailleurs la dépense publique.

Les signaux du déficit de compétitivité sont assez clairs :

- **au niveau macroéconomique**, c'est le déficit commercial qui se creuse d'année en année (voisin de 60 milliards d'euros pour les biens en rythme annuel), c'est aussi la baisse des parts de marché, y compris sur le marché national, par rapport à nos voisins, c'est enfin la croissance plus forte des importations que des exportations depuis des années ;
- **au niveau microéconomique**, les enquêtes auprès des importateurs étrangers montrent bien que les produits français sont perçus, de manière générale, comme moins bons en termes de rapport qualité-prix par rapport à l'Allemagne, mais aussi à l'Espagne, selon les secteurs.

C'est un problème parce que la France perd de la croissance et de l'emploi. En effet, elle achète/consomme plus qu'elle ne produit (c'est ce qui signifie le déficit commercial), mais ce n'est pas tant parce qu'elle consomme trop que parce qu'elle ne produit pas assez. Le manque de compétitivité se traduit ainsi par du chômage, qui est au fond une capacité à produire qui n'est pas mobilisée. Ce déficit s'accroît au fil du temps et s'enracine dès lors que le système productif perd des rouages stratégiques (réseaux de fournisseurs et partenariats de production, savoir-faire, talents, écosystèmes locaux). Cela représente aussi un poids sur les finances publiques, qui sont privées de recettes et doivent faire face à des dépenses sociales supplémentaires (chômage notamment).

QUELLES SOLUTIONS POUR RELANCER LA COMPÉTITIVITÉ ?

Les solutions passent d'abord par une baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises. En effet, la France se distingue des autres pays européens par un taux record de prélèvements obligatoires (cotisations sociales employeurs, impôts sur la production prélevés notamment par les collectivités locales, impôts sur les sociétés), même en tenant compte des crédits d'impôts et des subventions. Entre la France et l'Allemagne, l'écart de prélèvements obligatoires s'élève à près de 10 % de la valeur ajoutée pour l'ensemble des sociétés (126 milliards d'euros). C'est là que se situe le principal levier de compétitivité à court-moyen terme.

Les compétences sont aussi un levier important, mais par nature plus long à mettre en œuvre : en effet, les Français se distinguent des autres pays européens par un faible niveau de qualification professionnelle, et notamment par un manque de compétences professionnelles de base (comprendre un texte simple ou un contrat, faire un opération mathématique basique, etc.).

6. POUVOIR D'ACHAT ET PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

MOINS DE FISCALITÉ ET PLUS DE CROISSANCE

COMMENT MESURE-T-ON LE POUVOIR D'ACHAT ?

Le pouvoir d'achat des ménages est calculé par l'Insee suivant les normes internationales et est publié dans les comptes nationaux. C'est la différence des rentrées d'argent des ménages (rémunérations dont salaires, revenus du capital et de la propriété, transferts sociaux, transferts et dons privés), diminué des cotisations sociales salariales et des impôts directs, le tout étant corrigé de l'inflation (qui inclut les impôts indirects comme la TVA).

L'Insee calcule un indicateur agrégé de pouvoir d'achat pour tous les ménages, puis des moyennes par personne, par ménage et par unité de consommation.

COMMENT A ÉVOLUÉ LE POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES DEPUIS DIX ANS ?

Le pouvoir d'achat moyen par ménage a diminué de **-1,2 % en dix ans** (2007-2017) alors qu'il avait augmenté de +14,7 % la décennie précédente. Si l'on soustrait les dépenses pré-engagées (c'est-à-dire le logement, les assurances et frais de services financiers, la télévision et les communications, et les frais de cantine, soit près de 30 % du total), le pouvoir d'achat « arbitrable », également calculé par l'Insee, a diminué encore plus (-2,6 % sur 2007-2017 contre +15,5 % sur 1997-2007).

En revanche, même s'il y a eu baisse du pouvoir d'achat, **les inégalités n'ont pas augmenté depuis dix ans**, malgré la hausse du chômage. L'une des raisons est que la charge fiscale et sociale s'est plutôt concentrée sur les plus aisés. En ceci, la France confirme sa situation assez exceptionnelle depuis trente ans, les inégalités ayant augmenté dans de nombreux pays, y compris dans les modèles nordiques. C'est le paradoxe français qu'illustre le mouvement des Gilets jaunes : la France a le système redistributif le plus poussé de l'OCDE, mais donne aussi le sentiment d'être un pays très inégalitaire.

LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR 2018 ET 2019 VONT-ELLES RÉGLER LE PROBLÈME ?

Dans le budget 2018 et le projet initial pour 2019, le gouvernement avait inscrit plusieurs mesures (basculé de la CSG/cotisations sociales, baisse de la taxe d'habitation, réduction de la fiscalité sur les revenus du capital et sur le patrimoine, mais aussi hausse de la fiscalité écologique et sur le tabac), dont l'effet global est positif pour le pouvoir d'achat (autour de 5 milliards d'euros).

Les mesures supplémentaires du budget 2019 prises en réponse au mouvement des Gilets jaunes (annulation de certaines hausses fiscales, hausse de la prime d'activité au niveau du Smic, exonération de la hausse de la CSG sur les retraités percevant moins de 2 000 euros par mois, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires et d'une prime exceptionnelle) vont ajouter autour de 10 milliards d'euros au budget.

Au total, **le pouvoir d'achat par ménage augmenterait de près de +2 % entre 2017 et 2019** alors qu'il avait baissé entre 2007 et 2017, c'est une inflexion très nette.

Néanmoins, il s'agit de **mesures exceptionnelles** qui ne permettent pas de s'attaquer aux racines du problème du pouvoir d'achat : la fiscalité lourde et la croissance faible. **Financées par du déficit public, ces mesures vont simplement se traduire par une fiscalité plus lourde sur les entreprises et les ménages dans les années à venir.**

COMMENT EXPLIQUER LE MANQUE DE POUVOIR D'ACHAT ?

Quand on compare le pouvoir d'achat par ménage de 2017 à ce qu'il était en 2007, on voit une baisse de -1,2 %, alors qu'il avait augmenté de 14,7 % au cours de la décennie précédente. Ce n'est pas du fait des rémunérations (principalement les salaires, qui ont eux augmenté - +23 % pour la masse des salaires payés par les employeurs -), même s'il faut constater qu'elles ont crû moins vite (de moitié environ) qu'au cours de la décennie précédente en raison du manque de croissance économique qui a pesé sur l'emploi et les salaires. Pour avoir plus de rémunérations pour les salariés, il faudrait plus de marges, et pour cela plus de compétitivité et de croissance économique.

En revanche, tout en donnant 122 milliards d'euros supplémentaires de transferts sociaux aux ménages entre 2007 et 2017, la sphère publique (État, collectivités locales, régimes sociaux) lui a repris 161 milliards d'euros sous forme de hausses d'impôts et de cotisations sociales et environ 50 milliards d'euros sous forme d'impôts indirects (TVA, fiscalité énergétique, du tabac, des boissons, etc.).

Dans un horizon plus long, le pouvoir d'achat est déterminé par le capital des entreprises et le capital humain, c'est-à-dire les compétences. Or, la France se distingue des autres pays européens par un manque de compétences de base et aussi de compétences professionnelles.

┌ Pour avoir plus de rémunérations pour les salariés, il faudrait plus d'emploi, c'est-à-dire plus de compétitivité et de croissance économique. └

LES ENTREPRISES SONT-ELLES RESPONSABLES DU MANQUE DE POUVOIR D'ACHAT ?

Les entreprises partagent la Valeur ajoutée (VA) qu'elles produisent entre les rémunérations versées aux salariés, les prélèvements obligatoires (cotisations, impôts de production, impôts sur les revenus des sociétés) et la rémunération des apporteurs de capital (intérêts et dividendes).

La part des rémunérations totales (= superbrut) versées aux salariés a augmenté entre 2007 et 2017 : elle est passée de 63,2 % à 65,6 % pour les sociétés non financières. Le constat est aussi valable pour les salaires bruts (47,9 % en 2007 et 49,6 % en 2017) et pour les salaires nets (41,4 % en 2007 et 42,4 % en 2017) même si la hausse est moins importante, à cause de l'alourdissement des cotisations sociales.

À l'inverse, la part de la rémunération des apporteurs de capital a baissé et elle est quasiment à son plus bas depuis 1950, à 2,9 % de la VA. La part de la VA consacrée aux paiements d'intérêt (0,4 % de la VA) est au plus bas dans un environnement de taux faibles, **la part des dividendes (2,5 % de la VA) est proche de sa moyenne depuis soixante-dix ans et bien en dessous des niveaux des années 2000.**

LA PRESSION FISCALE ET SOCIALE SUR LES MÉNAGES EST-ELLE TROP FORTE ?

Malgré la hausse de la pression fiscale et sociale (cotisations, impôts directs et indirects), **les ménages français restent dans la norme européenne** (30,5 % du PIB contre 30,8 % aux Pays-Bas ou 31,7 % en Allemagne).

En revanche, les ménages français bénéficient d'un niveau record de transferts sociaux et de services publics qui coûtent 39,4 % du PIB (devant le Danemark à 39 %, la Suède à 36,6 % et loin devant l'Allemagne à 31,6 %).

Lorsque l'on fait la différence entre ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils paient à la sphère publique, les ménages français sont les plus avantagés en Europe : ils retirent 8,9 % du PIB alors que les ménages allemands ne retirent rien, les Danois paient leur État providence (-4,4 % du PIB) ; seuls les Suédois se rapprochent des Français (avec un gain net de 7,9 % du PIB), les autres pays se situant entre 3 % et 6 % du PIB de gain net en faveur des ménages.

Mais cet « avantage » se paie très cher en termes de compétitivité : **les entreprises françaises paient davantage de prélèvements obligatoires que les autres** et ne sont pas assez compétitives pour gagner des marchés, créer des emplois et augmenter les salaires.

7. LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS (HORS SALAIRE)

UN FINANCEMENT CONSÉQUENT

Les entreprises versent 45,6 milliards d'euros (soit environ 2 % de PIB) de frais professionnels/aides/primes, en plus du salaire, pour permettre aux salariés de se déplacer, se loger, se nourrir, se soigner, sous forme d'épargne et d'intéressement et pour les loisirs et les œuvres sociales. Il s'agit d'un surplus de pouvoir d'achat (en plus du salaire brut) qui peut représenter plusieurs centaines d'euros par an et par salarié (voire l'équivalent d'un treizième mois).

Par exemple, pour un salarié habitant dans une agglomération qui bénéficie de titres-restaurant et se fait rembourser 50 % de son titre de transport en commun, le gain représente 1345 euros en Île-de France et 1165 euros à Strasbourg par exemple.

Pour un salarié vivant en zone rurale qui bénéficie des titres-restaurants, de la prime transport (prise en charge de 200 euros du carburant pour se rendre au travail) et qui demande une aide à l'occasion d'un déménagement (sécurisation locative), ce gain de pouvoir d'achat sera de 1345 euros.

À ceci s'ajoutent, pour les salariés d'entreprises de plus de 10 salariés, en moyenne 2369 euros sous forme d'épargne salariale (participation intéressement, PEE, etc.) et 539 euros de contribution à l'assurance santé complémentaire.

Les entreprises versent 45,6 milliards d'euros (soit environ de 2 % de PIB) de frais professionnels/aides/primes, en plus du salaire...

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE : 9,8 MILLIARDS D'EUROS

- › Versement transport : **6,7 milliards d'euros**
- › Remboursement des 50 % du titre de transport : **2 milliards d'euros**
- › Barèmes kilométriques : **800 millions d'euros**
- › Prime transport : **287 millions d'euros**

LOGEMENT (ACTION LOGEMENT PEEC ET FNAL) : 3,6 MILLIARDS D'EUROS

- › Aides aux salariés (garanties loyer, prêts accession, aides aux salariés en difficulté, aides à la mobilité...) **904 millions d'euros**
- › Financement des APL : **2,75 milliards d'euros**

TITRES-RESTAURANTS : 3,46 MILLIARDS D'EUROS

- › Montants versés en 2017 : **3,46 milliards d'euros** (nombre de bénéficiaires en 2017 : 4 millions)

COMITÉS D'ENTREPRISES (LOISIRS, VACANCES, ŒUVRES SOCIALES) : 5,16 MILLIARDS D'EUROS

- › Avantages accordés par les comités d'entreprise dans le cadre de leurs activités sociales et culturelles (en 2017) : **3,28 milliards d'euros**
- › Aide du comité d'entreprise ou de l'entreprise pour le financement d'activités de services à domicile – CESU préfinancé (en 2017) : **901 millions d'euros**
- › Chèques-Vacances (en 2017) : **980 millions d'euros**

PARTICIPATION/INTÉRESSEMENT/ÉPARGNE SALARIALE : 17,7 MILLIARDS D'EUROS

En 2016, 56 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,9 millions de salariés, ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale ; 7,5 millions de salariés ont effectivement bénéficié en 2016 d'un complément de rémunération (prime de participation ou d'intéressement, ou abondement de l'employeur sur un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne retraite collectif). Le plan d'épargne entreprise (PEE), qui couvre 46,3 % de ces salariés, demeure le plus répandu des dispositifs car il sert de support principal de versement des primes de participation et d'intéressement. Au total, **17,7 milliards d'euros ont été ainsi versés** en 2016.

Dans les entreprises de plus de 10 salariés, en moyenne 2369 euros distribués à 7,2 millions de salariés en 2016 au titre de participation, intéressement, PEE, soit au total 17,1 milliards d'euros.

- › Participation (1 369 € en moyenne pour 4,9 millions salariés) : 6,7 milliards d'euro.
- › Intéressement (1 734 € en moyenne pour 4,8 millions salariés) : 8,3 milliards d'euro.
- › Plan d'épargne entreprise (670 € d'abondement moyen pour 2,3 millions salariés) : 1,5 milliards d'euro.
- › Plan d'épargne retraite collectif (496 € d'abondement moyen pour 1 million de salariés) : 513 millions d'euro.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : 5,9 MILLIARDS D'EUROS

- › En 2016, 82 % des entreprises de dix salariés ou plus du secteur marchand proposent une assurance complémentaire santé à leurs salariés.
- › En 2016, 85 % des salariés du champ des entreprises de dix salariés (soit près de 10,9 millions de salariés) sont couverts.
- › La cotisation annuelle à l'assurance complémentaire santé collective est en moyenne de 978 euros par salarié en 2016 et, sur ce montant, la contribution moyenne de l'employeur est de 539 euros par salarié en 2016.
- › Sur cette base, les entreprises contribuent pour environ 5,9 milliards d'euro au financement des assurances complémentaires santé des salariés, ce qui vient en plus des cotisations employeurs à la Sécurité sociale.

8. PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE (PFU)

UNE FISCALITÉ ENFIN LISIBLE

POURQUOI AVOIR RÉFORMÉ LA TAXATION DES REVENUS ET GAINS DU CAPITAL (DIVIDENDES, INTÉRÊTS) POUR LES IMPOSER FORFAITAIREMENT À 30 % ?

De 2013 à 2017, les revenus et gains de l'épargne financière des personnes physiques (principalement dividendes, intérêts et plus-values) ont été soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu¹.

Faisant suite à une promesse de campagne du candidat Macron, une réforme en profondeur a été introduite au 1^{er} janvier 2018 : désormais, les revenus et gains de l'épargne financière sont soumis à un **Prélèvement forfaitaire unique** ou PFU² (également appelé « flat tax »). **Son taux est de 30 %** (impôt sur le revenu au taux forfaitaire unique de 12,8 % + prélèvements sociaux de 17,2 %).

POURQUOI NE PAS APPLIQUER UN BARÈME PROGRESSIF À LA TAXATION DU CAPITAL, COMME POUR LES SALAIRES ET AUTRES REVENUS DU TRAVAIL ?

Avant 2018, la fiscalité sur le capital était très complexe, peu lisible, instable et très pénalisante. Cette pression fiscale pénalisait particulièrement le financement des entreprises et s'écartait fortement des règles en vigueur dans les principaux États membres de l'OCDE et ceux de l'UE, dans lesquels ces revenus sont taxés forfaitairement.

Le gouvernement a voulu alléger et simplifier la taxation d'ensemble de la fiscalité des revenus d'épargne des particuliers, la rendre plus lisible, et afficher un taux unique d'imposition, pour rendre plus attractif l'investissement dans les entreprises françaises.

Avant 2018, la fiscalité sur le capital était très complexe, peu lisible, instable et très pénalisante.

LE TRESOR FRANÇAIS A-T-IL PERDU DES RECETTES DU FAIT DE CETTE REFORME ?

Le coût budgétaire de la réforme pour 2018 est de 1,6 milliard d'euros³. Mais on constate d'ores et déjà que les recettes du PFU pourraient être meilleures que prévu initialement en raison du caractère incitatif de ce nouveau prélèvement (un dynamisme des dividendes a d'ailleurs été noté au premier semestre 2018⁴).

QUELS SERONT LES EFFETS DE LA REFORME SUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE ?

Le PFU est bénéfique pour l'investissement et notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Il est encore trop tôt pour en évaluer les effets, mais l'année 2018 a marqué la fin d'une exception française : la fiscalité de l'épargne est désormais simple, lisible, en ligne avec les standards internationaux, même si le PFU reste plus élevé que chez nos principaux voisins européens (Allemagne, Italie, Espagne autour de 25 %).

Tout retour en arrière affecterait la compétitivité de la France : le capital financier étant extrêmement mobile, toute taxation trop lourde provoquerait une délocalisation à l'étranger, une diminution de capacité de financement des entreprises et donc une perte de recettes pour l'État.

1. Les revenus faisaient l'objet d'un acompte forfaitaire lorsqu'ils étaient versés : 21 % sur les dividendes après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 % ; 24 % sur les intérêts. Cet acompte s'imputait sur l'impôt dû l'année suivante (application du barème progressif). Les dividendes, intérêts et plus-values supportaient aussi les prélèvements sociaux.

2. Le contribuable peut toutefois opter pour être soumis au barème progressif de l'IR.

3. Source : « Voies et Moyens » relatifs au PLF 2019.

4. Source : « Voies et Moyens » relatifs au PLF 2019 - révision des estimations de la LFI 2018.

9. ISF

RETOUR DES INVESTISSEMENTS EN FRANCE

QUELLES SONT LES RECETTES FISCALES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ?

La recette budgétaire de l'Impôt sur la fortune (ISF) en 2017 était de **5 milliards d'euros** pour 350 000 redevables. Sur ces 5 milliards, 400 millions provenaient du dispositif spécifique de régularisations de comptes bancaires à l'étranger non déclarés, dispositif qui a disparu fin 2017.

1,2 milliard a été remboursé aux redevables au titre du plafonnement à 75 % du total ISF plus impôt sur le revenu. Si l'ISF avait été maintenu en 2018, son rendement aurait été d'environ 3,4 milliards.

La recette 2018 de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a été de 1,77 milliard. **La perte de recette pour l'État peut donc être évaluée à 1,6 milliard.**

Mais il s'agit d'une évaluation purement budgétaire qui ne tient pas compte des effets pervers de cet impôt sur l'économie de la France :

- départs de gros patrimoines et effet « repoussoir » pour les investisseurs étrangers ;
- ventes de PME/ETI françaises à des repreneurs étrangers (c'est une des causes de la faiblesse du nombre d'ETI en France - 4 500 -, en comparaison des ETI allemandes - 12 000 - ou italiennes - 10 000).

Il en résulte un manque à gagner pour l'économie française, conséquence du déficit d'investissements, de consommation et d'impôts payés par les entreprises, entrepreneurs et investisseurs concernés, et donc un déficit de création d'emplois.

QUELS ETAIENT LES EFFETS PERVERS DE L'ISF SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ? POURQUOI SA SUPPRESSION ÉTAIT-ELLE NÉCESSAIRE ?

L'ISF détruisait nos PME/ETI, en contraignant les entreprises, même en période de difficultés, à verser des dividendes aux actionnaires minoritaires pour qu'ils puissent payer leur ISF, au détriment du renforcement des fonds propres et de l'investissement dans l'innovation, le développement de l'entreprise...

L'ISF empêchait les entreprises de faire appel à des investisseurs extérieurs nécessaires à leur développement car l'exonération « outil de travail » exigeait de posséder au moins 25 % du capital.

Les pactes Dutreil permettaient d'alléger la pression, mais au prix d'une complexité excessive, et contraignait à maintenir un dirigeant actionnaire, parfois au détriment de l'efficacité du management. Cela a abouti à des flux de ventes d'entreprises françaises et de délocalisations qui seraient à l'origine, en trente-cinq ans, d'une perte de 0,006 % de PIB par an, **soit 45 milliards d'euros** en cumulé (étude Rexecode). Grâce à la suppression de l'ISF, la France n'est plus considérée comme un pays qui sanctionne la réussite. Non seulement les ventes et délocalisations d'entreprises et l'exil fiscal devaient significativement baisser, mais cela devrait permettre des retours d'entrepreneurs et des réinvestissements en France.

Grâce à la suppression de l'ISF, la France n'est plus considérée comme un pays qui sanctionne la réussite.

Selon le baromètre 2018 du cabinet Ernst & Young, les investissements dans les entreprises innovantes ont bondi de 61 % sur 12 mois (1,95 milliard d'euros). Même si on ne peut pas démontrer que cela est dû à la suppression de l'ISF, c'est un facteur qui a très probablement joué.

EST-IL POSSIBLE D'ÉVALUER AUJOURD'HUI LES EFFETS DE LA SUPPRESSION DE L'ISF ?

Au niveau macroéconomique, ce n'est évidemment pas possible aujourd'hui. **Il faudra plusieurs années pour commencer à en mesurer les effets.**

Mais au niveau microéconomique, les entrepreneurs peuvent d'ores et déjà témoigner. Un comité d'évaluation a, conformément aux engagements du gouvernement, été mis en place. Le Medef en est membre et se mobilisera pour apporter des éléments concrets de démonstration des effets positifs de la réforme.

Mais la réussite de cette réforme est aussi profondément liée à la stabilité et à la confiance des acteurs économiques. Le débat actuel sur un rétablissement de l'ISF est à cet égard destructeur et risque de saper la confiance des entreprises et des investisseurs.

10. ÉQUITÉ SALARIALE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

UNE ÉVOLUTION MESURÉE ET ENCADRÉE

QUELLE EST L'ÉVOLUTION DU SMIC DEPUIS 10 ANS ?

Le Smic horaire brut a augmenté de 14,3 % entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2019. Le Smic mensuel s'élève à 1 521,22 euros en brut, soit 1 204,20 euros en net au 1^{er} janvier 2019 (pour 151,67 heures de travail).

QUELLE EST LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PATRONS DU CAC 40 ET DU SBF 120 ? COMMENT ÉVOLUE-T-ELLE ?

La rémunération moyenne des patrons du CAC 40 était de 5 millions d'euros en 2017, tandis que la rémunération moyenne des patrons du SBF 120 était de 3,8 millions d'euros en 2017.

Cette rémunération a été multipliée par 2,5 ou 3 entre 1995 et 2016, l'essentiel de la progression ayant été enregistrée pendant la décennie 1995-2005.

COMMENT LES PATRONS DU CAC 40 SE SITUENT-ILS PAR RAPPORT AUX PATRONS ÉTRANGERS DE TRÈS GRANDES SOCIÉTÉS EN EUROPE ET AUX ÉTATS-UNIS ?

La rémunération des dirigeants des sociétés du CAC 40 est supérieure à celle des patrons dans les pays nordiques, mais inférieure à celle des patrons des autres pays européens : Allemagne, Bénélux, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suisse, et très inférieure à celle observée aux États-Unis. C'est la taille de l'entreprise qui est le facteur déterminant.

La rémunération des dirigeants des sociétés du CAC 40 est supérieure à celle des patrons dans les pays nordiques, mais inférieure à celle des patrons des autres pays européens...

LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS DE GRANDES SOCIÉTÉS NE SONT-ELLES PAS ENCADRÉES ?

Un encadrement existe, il concerne :

- la **publicité obligatoire de ces rémunérations** en France depuis 2001 ;
- la **soumission au conseil et à l'assemblée générale** des actionnaires des accords relatifs à l'arrivée ou au départ du dirigeant d'une société cotée ;
- le **vote en AG ex ante de la politique des rémunérations et ex post du rapport** sur la rémunération des dirigeants exécutifs ;
- le **code professionnel de gouvernement d'entreprise** (Afep-MEDEF) **encadre la détermination et l'attribution** des différentes composantes de la rémunération, sous le contrôle du Haut Comité de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

EXISTE-T-IL UNE INFORMATION COMPARÉE SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ?

Le projet de loi Pacte qui devrait être adopté au printemps prochain prévoit, pour les sociétés cotées, la publication du niveau de la rémunération de chaque dirigeant mandataire social mise au regard de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices.

POURQUOI NE LIMITERAIT-ON PAS LE MONTANT TOTAL VERSÉ À CES DIRIGEANTS ?

Le Conseil constitutionnel a considéré qu'une telle mesure serait contraire à la liberté d'entreprise. En conséquence, seule **la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques est plafonnée à 450 000 euros par an.**

QUEL SALAIRE POUR UN PATRON DE PME ?

Un dirigeant de TPE a un salaire moyen de 4 273 euros net par mois et un dirigeant d'entreprise de plus de 250 salariés, d'environ 10 600 euros.

11. DYNAMISME ENTREPRENEURIAL ET CRÉATION D'EMPLOIS

LA FRANCE REDEVIENT ATTRACTIVE

LES ENTREPRISES ONT-ELLES CRÉÉ UN MILLION D'EMPLOIS DEPUIS 2014 ?

Rappelons le contexte du « 1 million d'emplois » : ce n'était pas un engagement, mais un constat, celui que la France pouvait créer massivement des emplois à condition de restaurer ses paramètres de compétitivité : coût du travail, fiscalité des entreprises (notamment impôts de production), droit du travail, charges administratives.

Au final l'objectif n'est pas loin d'être atteint, alors que les conditions ont été assez défavorables. **Entre la fin 2014 et la fin 2018, les entreprises ont créé plus de 700 000 emplois** ; au rythme de 100 000 emplois prévus pour 2019, les entreprises auront sans doute créé autour de 800 000 emplois en 5 ans (2014-2019).

Dans la même période, **les entreprises ont massivement augmenté leurs investissements** (environ +4 % par an en 2017 et 2018), beaucoup plus que la croissance du PIB (+2,3 % en 2017 et +1,5 % en 2018).

Au total, sur 111 milliards d'euros de valeur ajoutée créée en plus par les sociétés non financières entre 2013 et 2017, 66 milliards d'euros sont allés aux salariés (salaires et cotisations) et 36 milliards d'euros en investissements.

L'INDUSTRIE CRÉE-T-ELLE DES EMPLOIS ?

Oui, depuis 2016 l'industrie a créé de l'emploi, alors qu'elle en détruisait au cours des années précédentes. En 2017, l'industrie a créé plus de 40 000 emplois (dont intérim). Le rythme exceptionnel de 2017 est suivi d'un tassement en 2018, car les entreprises ont du mal à recruter les bons profils et que la croissance a ralenti.

Depuis 2016 l'industrie a créé de l'emploi, alors qu'elle en détruisait au cours des années précédentes.

LA FRANCE CRÉE-T-ELLE DES USINES ?

Oui, en 2018, le solde des créations d'usines en France a été positif, comme l'a annoncé le directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq, sur BFM Business.

Selon le décompte réalisé par *L'Usine Nouvelle* (non exhaustif), 122 entreprises industrielles ont inauguré en 2018 de nouvelles capacités de production, dont 60 correspondent à des créations d'usines *ex nihilo* (contre 42 sites industriels fermés ou menacés de fermeture dans les prochains mois). De quoi confirmer et même dépasser le sursaut de 104 créations et extensions de sites déjà enregistré en 2017. Et de quoi relativiser les affaires mises en épingle par les médias (l'usine de Blanquefort de Ford, en Gironde, et ses 850 salariés ; et l'aciérie Ascoval, à Saint-Saulve dans le Nord).

LES POLITIQUES D'ATTRACTIVITÉ/DE COMPÉTITIVITÉ SONT-ELLES UTILES ?

Oui, comme en témoigne le retour en grâce de la France auprès des investisseurs internationaux à partir du moment où elle s'est souciée de sa compétitivité et de son attractivité, et jusqu'à la crise des Gilets jaunes.

La France remonte dans les principaux classements internationaux (Banque mondiale, Forum économique mondial, EY) que regardent les investisseurs pour choisir leurs sites, même si elle se situe encore souvent bien loin derrière l'Allemagne.

L'amélioration de l'attractivité de la France se traduit dans les faits par des investissements concrets, comme le confirme le baromètre EY sur l'attractivité paru en 2018, qui indique :

- « *Le redressement de l'attractivité de la France en 2017 et au début de l'année 2018 est spectaculaire. La France s'inscrit à nouveau dans le peloton de tête européen, dont elle avait décroché depuis une dizaine d'années.* » ;
- « *Avec 1019 projets annoncés par les investisseurs étrangers, elle talonne désormais l'Allemagne et le Royaume-Uni, ses deux grands concurrents historiques.* » ;
- « *Les entreprises à capitaux étrangers pèsent fortement sur notre économie. Certes, elles ne sont que 28 100, soit moins de 1 % des entreprises recensées en France. Mais elles emploient 1,8 million de personnes, réalisent 16 % de la valeur ajoutée et 22 % des dépenses de recherche et développement de l'ensemble des secteurs marchands non-agricoles et non-financiers.* ».

12. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES ENTREPRISES AU CŒUR DE CETTE TRANSITION

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LES ENTREPRISES ?

La transition énergétique implique des changements, des bouleversements, voire des tensions pour les entreprises, comme pour les autres acteurs concernés. Pour faire face à des enjeux de développement durable globaux, à la fois **environnementaux, économiques et sociétaux** (climat, accès aux ressources, biodiversité, qualité de l'air, économie circulaire, mobilité propre, ville durable...), les pouvoirs publics doivent construire et mettre en œuvre **une transition énergétique et écologique** source de **compétitivité**, de croissance, d'emplois et d'atteinte des objectifs climatiques et environnementaux.

Les entreprises ont un rôle central à jouer grâce à la recherche et à l'innovation pour faire émerger les solutions aux défis de la planète. Nous bénéficions des grandes filières de l'énergie (producteurs et fournisseurs, efficacité énergétique, réseaux) ; des industries consommatrices d'énergie ; des fournisseurs de solutions dans l'industrie, le bâtiment, les transports, etc. composés à la fois de leaders mondiaux et de tout un réseau de PME, d'ETI et de start-up. Ces défis sont aussi des opportunités pour elles de se développer et de contribuer à une croissance partagée.

QUELS ATOUS FRANÇAIS FAUT-IL MOBILISER ?

Face au défi climatique, la France a des atouts. Notre pays est l'un des plus performants au monde. Dans le prolongement de l'accord de Paris (COP21), nous devons continuer à entraîner d'autres pays sur cette voie. Grâce à nos choix historiques en matière d'électricité nucléaire et à notre savoir-faire dans les nouvelles technologies d'énergies renouvelables, nous représentons **1 % des émissions mondiales de CO₂, alors que nous contribuons pour 3 % du PIB mondial.**

Entre 1995 et 2015, les émissions françaises ont baissé de 20 % alors que l'empreinte carbone nationale (qui intègre les émissions dues aux importations) a augmenté de 11 %. Développer une base industrielle forte en France et en Europe est donc le meilleur moyen de répondre durablement aux attentes des consommateurs. (Avec nos standards environnementaux, les plus ambitieux au monde, produire en France, c'est lutter contre le changement climatique).

Avec nos standards environnementaux, les plus ambitieux au monde, produire en France, c'est lutter contre le changement climatique.

Le MEDEF réaffirme la nécessité de la transition énergétique dans une approche qui combine efficacement climat, économie et social. Le prix de l'énergie est crucial pour de nombreux secteurs exposés à la concurrence internationale. Il pèse plus largement sur l'ensemble de l'économie. **La France doit donc faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de réindustrialisation et d'emploi. Elle a l'opportunité de bâtir une position de leadership international pour libérer l'innovation. Ce défi est mondial et la France a des atouts pour y répondre.**

COMMENT AVANCER EFFICACEMENT ?

- 1. Agir sur les **gisements d'efficacité énergétique** les plus importants. **Le bâtiment et les transports** présentent le plus grand potentiel, mais ce défi concerne l'ensemble de l'économie.
- 2. Garantir des **prix de l'énergie compétitifs** et des **conditions de concurrence plus équitables** pour nos entreprises face à des concurrents internationaux qui n'ont pas les mêmes règles du jeu.
- 3. Anticiper les transitions économiques et sociales et **renforcer les études d'impact qui explicitent les conséquences économiques et sociales de la transition énergétique : combien ça coûte, qui paye ? Quelles activités, quelles catégories d'acteurs vont être les gagnants ou les perdants de cette transition : quels ménages, quels emplois, quelles entreprises, quels secteurs ?**
- 4. **Assurer une évolution du mix énergétique** qui valorise nos atouts avec une approche flexible pour tenir compte de l'évolution de la situation économique et énergétique.
- 5. **Favoriser le « produire en France »**, réduire l'empreinte carbone de nos importations.
- 6. Faire de la fiscalité écologique un levier de renforcement de notre atout climatique en préservant la compétitivité et le pouvoir d'achat. **1 € de taxe carbone en plus = 1 € de prélèvement en moins.**

13. FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

UNE FISCALITÉ VERTE ÉQUITABLE

QUELS SONT LES FREINS À LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE ?

La crise récente met en lumière quatre difficultés majeures :

- **un ras-le-bol face à la pression fiscale.** La France détient le record au sein de l'OCDE avec 45 % de prélèvements obligatoires en 2017 ;
- **une réaction à des mesures présentées comme ayant une finalité climatique, mais en réalité de pur rendement budgétaire.** La trajectoire de la taxe carbone a été renforcée sans compensation et sans expliquer comment l'argent est utilisé ; il n'y a pas eu par exemple de réflexion menée sur une affectation d'une partie de la taxe carbone aux financements des actions environnementales ;
- **la perception d'une transition trop rapide sans prise** en compte de la capacité des acteurs à s'adapter ;
- **une transition qui pèse sur certains acteurs** qui n'en perçoivent pas les bénéfices : changement de véhicule, rénovation des logements...

UNE FISCALITÉ VERTE, D'ACCORD, MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Le MEDEF est favorable au principe de la taxe carbone. Il considère que la fiscalité écologique peut concourir à l'atteinte des objectifs environnementaux, à condition que les dispositifs respectent un certain nombre de conditions :

- **être annoncés de façon concomitante aux politiques d'accompagnement pour en améliorer la compréhension et l'acceptabilité.** Ce n'est pas le cas actuellement puisque la communication sur la fiscalité est déconnectée de celle sur les incitations : aides à la rénovation, primes à la conversion pour les véhicules, dispositifs pour les ménages précaires... ;
- ne s'envisager qu'à **prélèvements constants** pour tous les secteurs concernés : **un euro de taxe carbone en plus doit correspondre à un euro de prélèvement en moins pour les mêmes contribuables** ;
- faire l'objet en amont de **véritables études d'impact** socio-économique et environnemental et, en aval, de mesures des effets de la mise en œuvre de cette fiscalité, notamment sur l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux ;
- **privilégier le niveau européen** chaque fois qu'une disposition nationale pénaliserait les seules entreprises françaises ;
- **être flexibles pour prendre en compte les progrès techniques** susceptibles de répondre à l'objectif des mesures : une fiscalité écologique (ou une réglementation) ne doit être choisie que s'il n'existe aucune voie technologique permettant de répondre à l'objectif ;
- **être compatibles avec le niveau technologique existant** et ne pas poursuivre un objectif de seul rendement budgétaire. Dès lors qu'un acteur utilise les meilleures techniques disponibles, il n'est pas pertinent de mettre en place un dispositif fiscal ;
- **être cohérents avec les autres instruments économiques visant le même but** : il faut, par exemple, exclure le cumul réglementation et fiscalité ;
- privilégier les **mesures incitatives** telles que les crédits d'impôts environnementaux.

Le MEDEF est favorable au principe de la taxe carbone (...) à condition que les dispositifs respectent un certain nombre de conditions.

14. BIODIVERSITÉ

UN DÉFI AUSSI IMPORTANT QUE LE CLIMAT

LA BIODIVERSITÉ EST-ELLE EN DANGER ?

Le constat est sans appel : les experts scientifiques nous expliquent que la biodiversité est désormais menacée et à travers elle tout le fonctionnement de la planète vivante : taux d'extinction des espèces vivantes accéléré, fragilisation et destruction des milieux naturels par les activités humaines. **Cinq causes** majeures d'atteinte à la biodiversité ont été identifiées : fragmentation des habitats, surexploitation des ressources, pollutions, espèces invasives et changement climatique.

Par la grande diversité de ses climats locaux et de ses écosystèmes, que ce soit en métropole et en outre-mer, la France est l'un des hauts lieux mondiaux de la biodiversité. Ce patrimoine exceptionnel est menacé. La biodiversité est l'objet d'une érosion extraordinairement rapide et préoccupante qui constitue **un défi d'une importance égale à celle du changement climatique**.

— Cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité ont été identifiées... —

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR LES ENTREPRISES ?

La biodiversité rend de nombreux services aux entreprises notamment :

- **des services d'approvisionnement** (production de biens) : énergie, alimentation, ressources génétiques, matériaux, fibres, produits pharmaceutiques, eau, transport fluvial... ;
- **des services de régulation** : prévention des inondations, régulation de l'érosion, maintien de la qualité des sols, régulation du climat, de la qualité de l'air... ;
- **des services socio-culturels** : tourisme, loisirs, paysages, nature, bien-être...

QUEL RÔLE POUR LES ENTREPRISES ?

La France s'est engagée dans une démarche de reconquête de la biodiversité. Les entreprises s'inscrivent dans cette dynamique. Grâce à leurs efforts de recherche et d'innovation, les entreprises sont porteuses des solutions aux défis liés à la biodiversité. Comme pour le climat, leur action est décisive. Elles sont de plus en plus nombreuses à prendre la mesure à la fois des risques qui pèsent sur **leurs modèles économiques (accès aux ressources, durabilité des sites de production...)** et des **opportunités tant en termes économiques (nouveaux business models durables) qu'en termes de dialogue avec leurs parties prenantes (ONG, territoires, collaborateurs, clients...)**.

COMMENT AVANCER EFFICACEMENT ?

- > Associer les entreprises à la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs réalistes et cohérents.
- > Reconnaître le rôle des entreprises en les intégrant dans les instances de décision territoriales, nationales, européennes et internationales (notamment en vue de la COP15 biodiversité en 2020).
- > Favoriser le développement d'approches et d'outils innovants :
 1. **s'appuyer** sur des démarches scientifiques ;
 2. **offrir** un cadre réglementaire simple, cohérent, compréhensible, prévisible ;
 3. **intégrer** l'exigence de compétitivité en garantissant des conditions de concurrence équitables ;
 4. **développer** des outils de mesure et de vérification pertinents ;
 5. **inscrire** les politiques françaises dans le cadre européen et international ;
 6. **valoriser** le savoir-faire, les démarches volontaires et les bonnes pratiques des entreprises (ex : l'initiative **act4nature** signée par soixante-cinq entreprises le 10 juillet 2018) ;
 7. **encourager** l'innovation à travers la recherche et l'expérimentation.

Pour en savoir plus : [publications du MEDEF sur la biodiversité](#)

15. LOGEMENT DES SALARIÉS

CONTRIBUTION MAJEURE DES ENTREPRISES

QUELLE EST LA SITUATION DU LOGEMENT EN FRANCE ?

- **Notre pays compte 36 millions de logements en 2018**, composé d'un parc de logements libres qui compte 31 millions de logements et d'un parc social composé de 5 millions de logements, représentant près de 11 millions de Français. 82 % sont des résidences principales, 10 % des résidences secondaires et 8 % sont des logements vacants.
- En 2017, **l'État a consacré près de 41,9 milliards d'aides** (personne + pierre), dont 18 milliards d'aides à la personne (APL). Cette somme doit être ramenée aux 74,4 milliards que rapporte le secteur aux finances publiques. Malgré ce budget conséquent, 4 millions de Français sont mal-logés et 1,5 million de personnes sont en attente d'un logement social.
- **Le prix de l'immobilier dans les zones tendues** (dynamiques économiquement) **est en constante augmentation** et accentue le processus de gentrification qui favorise l'allongement du temps de trajet domicile-travail des salariés :
 - le temps de trajet domicile-travail est de 50 minutes en moyenne en France ;
 - une personne en recherche d'emploi sur cinq aurait renoncé à une opportunité de travail à cause de la durée des trajets domicile-travail.
- **Le logement est le premier poste de dépense des ménages : 27 % en moyenne.** En France, 5 % des ménages, souvent les plus démunis, consacrent près de 40 % de leurs ressources à leur logement, contre 15 % en Allemagne.
- 58 % des Français sont propriétaires contre 47 % des Allemands.

QUELLE EST LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES À LA POLITIQUE DU LOGEMENT ?

Les entreprises sont des acteurs majeurs des politiques publiques du logement au service de l'économie, des territoires et des salariés. Le groupe Action Logement gère cette contribution qui est, depuis 1992, à hauteur de 0,45 % de la masse salariale des entreprises de plus de 20 salariés. Cela représente près de **90 000 entreprises contributrices pour 3,2 milliards d'euros** (1,6 milliard d'euros de contribution nette +1,6 milliard de retours de prêts).

Contributions des entreprises aux politiques publiques :

- **500 000 interventions** et aides aux salariés pour un montant de 904 millions d'euros en 2017 ;
- **84 965 salariés logés** ;
- **959 millions de financement des politiques publiques**, dont 850 millions pour l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) en contrepartie de droits de réservations ;
- Plan Action Cœur de Ville : **1,5 milliard sur 5 milliards afin de financer les centres des 222 villes moyennes** pour améliorer le cadre de vie.

Les entreprises de plus de 20 salariés contribuent également au Fond national d'aide au logement (Fnal), qui financent une partie des APL, pour 2,75 milliards en 2018, gérés par les Urssaf. Au total, le Fnal plus les aides aux salariés contribuent à soulager les ménages de 3 654 milliards de dépenses liées au logement.

Les partenaires sociaux viennent d'annoncer une mobilisation additionnelle d'Action Logement de neuf milliards d'euros pour le logement et la mobilité des salariés. Cette initiative permettra notamment d'accompagner les salariés pour faciliter l'accès au logement, de réduire leur temps de trajet domicile/travail et de favoriser aussi une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Les partenaires sociaux viennent d'annoncer une mobilisation additionnelle d'Action Logement de 9 milliards d'euros pour le logement et la mobilité des salariés.

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

LA CROISSANCE PASSE PAR LES TERRITOIRES

QUELLES SONT LES GRANDES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE FRANÇAIS AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES ?

- › **Une croissance démographique portée par les métropoles** (Montpellier, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Rennes, Lyon), **qui tirent certaines régions françaises** (façade atlantique, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes). *A contrario*, vingt-quatre départements, dont Paris, accusent une baisse, ainsi que trois régions : Martinique, Guadeloupe et Bourgogne-Franche-Comté. Par ailleurs, **petites ou moyennes villes à l'écart des zones d'influence des métropoles ont particulièrement souffert. Elles formaient l'ossature du territoire français dans la première partie du 20^e siècle.**
- › **Les grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitants**, si elles **concentrent 40 % de la population française**, drainent **55 % de la masse salariale totale. Leur PIB par habitant y est en moyenne 50 % plus élevé** que dans le reste du pays. À l'inverse, alors que **12 % de la population habite dans des communes de moins de 20 000 habitants**, ces dernières ne représentent qu'un peu plus de **6 % des salaires versés. Les métropoles ont représenté 70 % des créations nettes d'emplois privés** entre 2007 et 2014.
- › Un étalement urbain, des évolutions des modes de vie (évolution de la structure des familles) et de consommation qui ont provoqué une **déconnexion croissante des lieux de vie** (logement), **d'activité** (emploi) **ou de consommation** (commerces, services à la population, services publics).
- › **Une connexion aux centres économiques européens**, à travers de nouveaux axes de transports et de communication, et le développement des grandes infrastructures de transports (TGV, autoroutes), ont réorganisé, au niveau local, les dynamiques urbaines et périurbaines.

└─ **La désindustrialisation est une des causes majeures des fractures territoriales de notre pays. La reconquête de notre industrie doit passer par les territoires.** ┐

LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES, UN ENJEU DE TOUS LES SECTEURS

La désindustrialisation a profondément fragilisé le tissu économique et l'emploi des territoires. Elle a été plus marquée que dans des pays comparables (Allemagne, Italie), et a privé beaucoup de territoires de sources de revenus et d'emplois. La France a perdu la moitié de ses effectifs industriels depuis 1975 (de 6 à 3 millions d'emplois), dont un million depuis les années 2000. L'industrie représente aujourd'hui un peu plus de 10 % du PIB contre 22 % en Allemagne, et 13,2% de l'emploi privé ;

À l'inverse, la montée des **services marchands pour répondre aux besoins de la population et aux nouveaux enjeux économiques est un vecteur de développement majeur**. Les services marchands incluent traditionnellement les services aux particuliers et à la personne, l'économie présentielle, le tourisme, les services aux collectivités, mais aussi et de plus en plus les services aux entreprises, le numérique, et des services de conception/R&D à très forte valeur ajoutée. Aujourd'hui les entreprises de services sont présentes partout et de manière homogène dans tous les territoires. Elles représentent 46 % du PIB, 51 % de l'emploi régional et 60 % de la valeur ajoutée.

À l'heure du numérique et de la nouvelle phase de la mondialisation qui l'accompagne, distinguer industrie et services ne fait plus vraiment sens. Les services exportent de plus en plus (bien au-delà du tourisme) et jouent un rôle croissant dans notre balance commerciale et dans la croissance des territoires. Et ils sont aussi soumis, de plus en plus, aux mêmes enjeux de concurrence internationale et donc de compétitivité que les industries. La fiscalité de production et les charges surévaluées pénalisent tout autant les commerces ou les centres de services aux entreprises que les sites industriels. Activités traditionnellement locales, la construction tout comme le commerce font face, de manière croissante, aux mêmes enjeux que l'industrie de compétitivité dans les territoires.

COMMENT REVITALISER LES TERRITOIRES ?

Implémenter une nouvelle approche, **la politique de l'offre territoriale**, parce que de nombreux ressorts de compétitivité se trouvent dans les territoires (fiscalité locale, formation initiale et professionnelle, apprentissage, clusters, accompagnement des entreprises...).

Il est indispensable de répondre à un quadruple enjeu :

- **un enjeu de cohésion territoriale** à travers une bonne **desserte et une accessibilité en infrastructures**, en particulier numériques, pour l'accès à l'économie de la connaissance, des politiques du logement, de l'habitat, des déplacements qui **favorisent la mobilité professionnelle** ;
- **un enjeu d'optimisation de la sphère publique locale** : une maîtrise des **dépenses publiques locales**, une **remise à plat de la fiscalité locale** en particulier sur les impôts de production, **un meilleur accompagnement des entreprises** au plus près de leurs besoins ;
- un enjeu fiscal, notamment *via* une **réflexion sur la péréquation** entre métropoles et zones semi-urbaines et rurales ; péréquation au sein des métropoles ;
- **un enjeu économique et social par l'adaptation des compétences et le renforcement de la formation initiale et continue** au plus près des besoins des entreprises. Une plus grande **anticipation et un accompagnement des mutations technologiques et de la transformation numérique** au bénéfice des territoires.

17. MOBILITÉ - TRANSPORT

FACILITER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS

QUEL EST LE POIDS FINANCIER DE LA MOBILITÉ ?

- › **La mobilité représente 14 % du budget des ménages**, troisième poste de consommation derrière le logement (27 %) et l'alimentation (17 %).
- › **16,7 millions de personnes ayant un emploi (sur un total de 25 millions) travaillent dans une autre commune que celle où elles résident. 75 % des déplacements quotidiens des salariés**, en moyenne, **sont effectués en voiture ; autour de 10 % pour les transports en communs.**
- › **La distance moyenne parcourue par un salarié pour se rendre à son travail est de 25,9 km (14 km en valeur médiane)**, elle baisse à 14,7 km dans les espaces urbanisés.
- › **Le trajet domicile-travail est la première cause de stress d'un salarié par rapport à son travail.** 100 000 accidents du travail sont occasionnés par les trajets domicile-travail faisant perdre plus de 7 millions de journées de travail.

Les entreprises contribuent à la mobilité des salariés et de tous les Français à hauteur de 10 milliards d'euros. La contribution des entreprises comprend à la fois le financement réseaux des transports en commun et le financement de l'usage (attaché au salarié).

Le financement réseaux (investissement et fonctionnement) représente un peu moins de 7 milliards d'euros. Il bénéficie aux salariés, mais aussi aux non-salariés et aux inactifs (retraités, scolaires). Les entreprises financent donc des politiques publiques au-delà de leurs besoins immédiats.

Le financement de l'usage correspond à la prise en charge obligatoire de 50 % du titre de transport dans les zones urbaines, à travers le remboursement facultatif des frais professionnels (barèmes kilométriques, taxe sur les véhicules de société ou prime transport de 200 euros).

┌ **Les entreprises contribuent à la mobilité des salariés et de tous les Français à hauteur de 10 milliards d'euros.** └

COMMENT CHANGER D'APPROCHE ?

Il faut **trouver une approche « bottom-up »** qui tienne compte des besoins des entreprises et des territoires, en organisant un dialogue local entre les entreprises et les collectivités locales compétentes pour trouver des solutions « sur mesure ».

Il faudrait également **privilégier des solutions locales adaptées** en fonction des besoins des entreprises (implantation et configuration de l'entreprise : industrie/bureaux, multisites, zones d'activités ou zones industrielles...) et des territoires (Île-de-France, métropoles, périurbain rural...) aux approches uniformes et aux mesures générales parfois mal comprises ou inapplicables.

Il convient par ailleurs de **rechercher les solutions de mobilité optimales** (coût/bénéfice) qui réduisent les coûts (pour le salarié et l'employeur) plutôt que celles au coût collectif important et au bénéfice individuel réduit. Il est possible de s'appuyer sur les technologies numériques pour optimiser les coûts.

Il faut enfin **expérimenter, évaluer** les mesures et les **mettre en place** dans les territoires.

Le MEDEF salue la mise en place d'un comité des partenaires (usagers, employeurs) prévu par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) au niveau des autorités organisatrices, qui permettra de structurer un dialogue local autour de ces sujets de mobilité.